

Inscription sur les listes électorales



Principe :

pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- Être de nationalité française. (Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile,
- Soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Comment s'inscrire à Puydaniel ?

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces justificatives,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces justificatives.

Documents à fournir :

- formulaire d'inscription disponible en Mairie ou [en ligne](#),
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile.

[Plus d'information ?](#)